

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1142 Subventions (65.000 euros) à deux associations et à une société au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles et convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à deux associations et à une société et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6, rue Duc 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle, dont 15.000 euros à titre exceptionnel, pour l'organisation du festival Rhizomes et du festival Jazz nomades - La voix est libre en 2014. 2014_03506 n° simpa 10887

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest, 35, passage du Désir 75010 Paris, pour l'organisation de la 10e édition de son festival musical en 2014.
2014_03611 n°simpa 21062

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée Madamelune, 23, rue Boyer 75020 Paris, pour l'organisation des Rendez-vous avec la Lune en 2014.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 65.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.